



Listes de contenus disponibles sur: [Scholar](#)

LES ABC DU BIBLIOTHECAIRE « Essai d'analyse et d'herméneutique du non dit du dit»

Journal homepage: ijssass.com/index.php/ijssass

LES ABC DU BIBLIOTHECAIRE « Essai d'analyse et d'herméneutique du non dit du dit» ☆

Bernard Pvrtha LUTONAPIO NZAU LU FUMA ^{a*}

A. Doctorant à l'UNIKIN / F65H/STO

Received 28 September 2022; Accepted 29 June 2023

Available online 2 July 2023

ARTICLE INFO

Keywords:

Come Métier statut
Comme Grade
Comme fonction
Bibliothécaire
Fonds documentaires
Typologie des bibliothèques
Bibliothèques universitaires
instituts supérieurs.

ABSTRACT

« Les ABC du bibliothécaire : Essai d'analyse et d'herméneutique du non dit du dit », est l'intitulé de notre étude.

A travers cette étude, nous nous efforçons de dire haut ce que les communs de mortel connaissent mais semblent ignorer.

Le vocable Bibliothécaire :

- Comme statut professionnel, carrière ;
- Comme fonction ou grade ;
- Comme emploi (métier).

Par Bibliothécaire, il s'agit d'un haut cadre qui travaille dans une bibliothèque du point de vue de typologie, les bibliothèques universitaires sont nombreuses mais en les catégorisant, on en distingue trois, à savoir :

- Primo, les bibliothèques universitaires et celles des instituts supérieurs officiels,
- Secundo, les bibliothèques universitaires et celles des instituts supérieurs privés ;
- Tercio, les bibliothèques inter- universitaire des congrégations.

I. Introduction

TCHOUBARIAN, OGAN, à travers son œuvre intitulé : « les bibliothèques en URSS », Moscou, éd. De l'agence de presse NOVOSTI, publié en 1973, nous renseigne que : « le grand écrivain du prolétariat maxime Gorki ne devait son accession au sommet de la culture qu'à sa volonté de s'instruire lui-même, d'étudier lui-même les œuvres de meilleurs savants et écrivains, à travers ces écrits, l'auteur semble nous convaincre lorsqu'il dit: « le livre est sans doute la plus étonnante et la plus grande de toutes les merveilles que l'homme a créé au cours de sa marche vers un avenir de puissance et de bonheur. »

En effet, la formation du personnel des institutions documentaires en Afrique remonte au temps des pharaons. Il est donc difficile d'imaginer que la grande bibliothèque d'Alexandrie sous Ptolémée n'ait pu se doter d'une école des bibliothécaires.

En Afrique moderne, l'introduction des institutions de formation en sciences et techniques documentaires n'a eu lieu qu'au lendemain de la création des universités.

Cependant, l'apparition de la profession de bibliothécaire dans l'enseignement supérieur est liée à la naissance de la bibliothèque universitaire en 1954 qui s'apparente avec la puissance si pas la création de l'Université de Kinshasa (UNIKIN en sigle).

Cette date constitue un signal fort du démarrage de l'enseignement universitaire au Congo-Belge avec l'ouverture de l'université

Louvanium de, (Kinshasa) à Kimwenza et 2 ans après suivra l'université officielle de Congo à Elisabethville (actuellement Lubumbashi).

Ceci dit, au travers de notre article, notre contribution et effort intellectuel consisteront: primo : à faire l'autopsie des vocables : « Bibliothèque et Bibliothécaire », secundo : diagnostiquer les différents sens que ces deux vocables renferment en eux.

Quant à la question de savoir qu'appelle – t – on bibliothécaire, nous allons nous efforcer à répondre en nous fondant sur le caractère multidimensionnel dudit vocable. De là découle le sens que nous donnons à l'intitulé de notre article : « les BAC du bibliothécaire ». de ce qui précède, l'objet et la problématique de notre étude étant clairement définis dans notre introduction, il ne nous reste qu'à éclairer les lanternes de nos lecteurs durant notre développement et la conclusion qui en décollera.

2. Définition de quelques concepts

Un bibliothécaire est un haut cadre du ministère de l'ESU faisant partie du personnel académique et scientifique non enseignant. Ce dernier est censé suivre une formation professionnelle basée sur des techniques bibliothéconomiques.

Par contre un « bibliothécant », c'est toute personne qui travaille dans une bibliothèque sans en avoir la qualité, c'est-à-dire dépourvu d'un diplôme en sciences et techniques documentaires.

Le bibliothécaire par contre, fait référence à la profession (carrière) de bibliothécaire. Un bibliothéconomiste, c'est un spécialiste en

bibliothéconomie. Il a un goût ou une passion algue à l'enseignement de cette discipline. Dès l'instant qu'il opte à prester dans une bibliothèque ; il s'appellera « bibliothécaire ».

Un « documentant », il s'agit de toute personne affectée au centre de documentation sans en avoir ni la qualité ni le diplôme (le titre). « Documentariat » : toute profession ou carrière qui s'apparente à la profession de documentaliste.

Un documentologue, c'est un documentologiste, qui n'est autre qu'une Science ou une discipline qui s'attèle à l'étude des documents.

3. Cadre Juridique

Aujourd'hui en RDC, lorsqu'on parle du statut professionnel, on fait allusion à des dispositions législatives ou réglementaires qui fixent la situation d'une profession déterminée. S'agissant du bibliothécaire, son statut est fixé par l'ordonnance n° 81-160 du 7 octobre 1981, portant statut du personnel de l'ESU.

Selon celle – ci, le bibliothécaire relève du personnel académique et scientifique.

Cependant, la filière de bibliothécaire au sein de l'enseignement supérieur et universitaire comporte 5 grades hiérarchiques qui se présentent comme suit :

- Le bibliothécaire en chef adjoint ou « BCA » en sigle¹;
- Le bibliothécaire principal ou « BP » en sigle »;

¹ Journal Officiel de la République du Zaïre, présidence de la république du zaïre : bulletin des lois et actes 2^{ème} année, n° 21, 1 novembre 1981, pp. 57 – 58.

- Le bibliothécaire de 1^{ère} classe ou « B1 » en sigle ;
- Le bibliothécaire de 2^{ème} classe ou « B2 » en sigle.

Pour passer d'un échelon ou (grade) à un autre, des critères rigoureux ayant trait aux études faites, à l'ancienneté et au nombre des publications réalisées sont exigés au préalable.

Il ressort: clairement comme le témoigne l'article 53 du même texte de statuts ; je cite : « les conditions de nominations de bibliothécaire en chef , de bibliothécaire en chef adjoint, le bibliothécaire principal, le bibliothécaire de 1^{ère} classe, de bibliothécaire de 2^{ème} classe sont mutatis mutandis les mêmes que celles de nomination de conservateur en chef, de conservateur en chef adjoint, de conservateur principal, de conservateur de 1^{ère} classe et de conservateur 2^{ème} classe.

Le bibliothécaire en chef ou le conservateur en chef sont chargés, sous l'autorité du Recteur, du Directeur général ou du Directeur de la gestion de la conservation et du développement de la bibliothèque ou des archives selon le cas.

La même ordonnance précise enfin dans son article 54, que le personnel du cadre académique et scientifique, jusqu'au grade équivalent à celui de chef des travaux, est nommé par le ministre de l'Enseignement Supérieur, universitaire et recherche scientifique dans ses attributions sur proposition du conseil d'administration.

Tandis que, le personnel du cadre scientifique au

grade égal ou inférieur à celui d'assistant est nommé par le conseil de l'université ou de

l'institut sur proposition du conseil des facultés ou des sections.

Catégorie	Enseignants	Non enseignants	
Grades ou fonctions	Chef des travaux (CT=	Bibliothécaire de 1 ^{ère} classe	Conservateur de 1 ^{ère} classe
	Assistant de 2 ^{ème} mandat (Ass2)	Bibliothécaire de 2 ^{ème} mandat	Conservateur de 2 ^{ème} classe
	Assistant de 1 ^{ère} mandat (Ass1)	x	x
	Chargé de Pratiques professionnelles (CPP1)	x	x
	Chargé des pratiques professionnelles (CPP2)	x	x

BIBLIOGRAPHIE

- MUBADI MWANASULE Prosper, Cours de bibliothéconomie comparée, 1998-1999
- Conférence des bibliothécaires des Universités du Zaïre tenue à Kinshasa, avril 1978
- Syndicat national du corps académique et scientifique du Congo (Syncas), révisions des statuts du personnel de l'enseignement supérieur et universitaire, 1998
- BIYOKO MABUA et désiré Didier TENGENEZA, le bibliothécaire congolais et sa contribution à la Bibliothéconomie quelques propositions pratiques, Kinshasa/RDC, revue scientifique de l'abondons, 2005.
- Antoine DIBU Pannée, Justin MASENS MUKE et Désiré Didier TENGENEZA, le statut du bibliothécaire dans l'ESU à Kinshasa, Paris, Harmattan, 2005
- Marcel LUTUMBA Nkuela, le profil des bibliothécaires de l'université de Kinshasp, Paris, i'Harmanattan, 2005. Marcel LUTUMBA
- Anna de Egua, La bibliothèque Karibuni, sa spécificité dans la formation, Paris,

- l'Harmanattan, 2005.
8. D. Renoult, les bibliothèques dans l'université, Paris, cercle de la librairie, 1994
 9. Journal Officiel de la République du zaïre, présidence de la république du zaïre : bulletin des lois et actes 2e année, n°21, 1 novembre 1981, pp. 57-58
 10. Marie-Françoise Bisbrouk, Construire une banque universitaire, de conception à la réalisation, Paris, cercle de la librairie, 1993.
 11. Estrela SENDA, Régine, les bibliothèques congolaises: Etat des lieux, par l'harman LUMBAKA Anyanganya, ULB, 2007, p.59

De ce qui précède :

1. Article 48 : nul ne peut être nommé conservateur en chef, bibliothécaire en chef, s'il ne remplit les conditions de nomination comme professeur ordinaire, c'est-à-dire

- Avoir exercé quatre ans au moins les fonctions de conservateur en chef-adjoint ou de bibliothécaire en chef adjoint;
- Publier au moins 2 ouvrages et articles scientifiques,

2. Article 49 : nul ne peut être nommé conservateur en chef adjoint bibliothécaire en chef adjoint, s'il ne remplit les Conditions de nomination comme professeur, c'est-à-dire d'avoir :

- Exercé au moins les fonctions de conservateur principal ;
- Publié un ouvrage et deux articles ainsi que des rapports sur les collections.

ANNEXE

Tableau correspondant des grades entre les personnels de l'ESU.⁷

Personnel académique

Catégorie	Enseignants	Non enseignant	
Grades ou fonctions	Professeur ordinaire (P.O)	Bibliothécaire en chef (B.C)	Conservateur en chef (C.C)
	Professeur (P)	Bibliothécaire en chef adjoint (B.C.A)	Conservateur en chef Adjoint (C.C,A)
	Professeur Associé (P.A)	Bibliothécaire Principal (B.P)	Conservateur Principal (C.P)

1. Le bibliothécaire répond à un profil et un critère dans l'exercice de son métier. D'où on ne s'improvise guère bibliothécaire.
2. Le bibliothécaire ou l'expert éprouve des difficultés énormes dans l'exercice de son travail. Difficultés qui sont d'ordres financier, matériel et ou psycho – social.
3. Article 50 : nul ne peut être nommé conservateur principal ou bibliothécaire principal, s'il ne peut être nommé professeur associé. Toutefois, les dispenses des diplômes peuvent être accordées à une personne titulaire d'un diplôme de licence
 - Avoir notoirement fait preuve d'une valeur scientifique reconnue équivalente au doctorat soutenu en RDC
 - Publier un ouvrage ou quatre articles et des rapports de collections
4. Article 51 : nul ne peut être nommé conservateur de 1^{ère} classe ou bibliothécaire de 1^{ère} classe s'il 'a exercé pendant :

E a ans au moins les fonctions de conservateurs de 2^{ème} classe ou de bibliothécaire de 2^{ème} classe ;

S'il n'a publié deux articles scientifiques et rédiger deux rapports de collections.

5. Article 52 nul ne peut être nommé conservateur de 2^{ème} classe ou bibliothécaire de 2^{ème} classe s'il n'est titulaire d'un diplôme universitaire au moins égal à la licence.

IV. Bibliothécaire «un concept » multidimensionnel

Le terme bibliothécaire peut être compris comme un haut cadre faisant partie du personnel académique et scientifique, non enseignant. Ce dernier est censé suivre une formation professionnelle basée sur des techniques et théories bibliothéconomiques.

Ce cadre exerce son travail dans la bibliothèque plus précisément aux rayons où Il passe la totalité de son temps à dialoguer avec les fonds documentaires variés mis à sa disposition par la hiérarchie de son institution.

2. Difficultés rencontrées ou contraintes

Le bibliothécaire en tant qu'opérateur culturel est conforté dans le cadre de son travail aux nombreux pesanteurs économiques, financiers et certains d'autres à priori qui ne favorisent guère l'émergence ni du bibliothécaire ni des bibliothèques.

- a. Du point de vue du fonds documentaires ; certains ouvrages à titre de dons qui proviennent des pays de vieilles démocraties font l'objet de désherbage, car dépassés du point de vue de l'actualité et de la périodicité ne sont que remplir uniquement les rayons.

C'est là le paradoxe de la dépendance vis-à-vis de l'occident qui déverse sa littérature superflue en Afrique ou encore rempli les bibliothèques des documents qui ne servent pas au grand monde. D'où l'adage : « L'Afrique poubelle s'applique donc aussi en matière d'information scientifique et documentaire».

Le législateur reconnaît l'importance de cette profession dans la formation supérieure et universitaire des étudiants et même dans la formation continue des enseignants.

Donc, un bibliothécaire est un cadre, un spécialiste ou un expert qui travaille dans une bibliothèque.

Le statut professionnel suppose l'ensemble des dispositions législatives où réglementaires qui fixent la situation des travailleurs d'une profession déterminée. C'est également un ensemble des dispositions qui se réfèrent au contenu de l'ordonnance N°81-160 du 7 octobre 1981 fixant l'organisation et le fonctionnement du ministère de l'enseignement supérieur et universitaire.

4.2. Bibliothécaire considéré comme métier

Le métier de bibliothécaire s'apparente au métier de médecin, de couturier, de cordonnier, car il nécessite un temps d'apprentissage, un profil et des aptitudes pour sa maîtrise et sa réalisation.

Eu égard à ce qui précède, la bibliothèque constitue le cadre de considération et de prédilection du bibliothécaire où se déroule la quasi- totalité de ses activités au quotidien. Considérée sous cet angle, la bibliothèque peut être définie comme un espace d'étude et de formation ouvert à toute personne qui souhaite approfondir ses connaissances.

La bibliothèque s'adresse donc notamment aux étudiants, chercheurs, autodidactes et hommes d'affaires, etc.

Cette catégorie a comme caractéristique: donner le goût de lecture aux enfants ou à la jeunesse en générale. Nul n'ignore que la lecture permet à l'enfant de s'informer, de se documenter et de se distraire.

4.2. Bibliothécaire considéré comme métier

Le métier de bibliothécaire s'apparente au métier de médecin, de couturier, de cordonnier, car il nécessite un temps d'apprentissage, un profil et des aptitudes pour sa maîtrise et sa réalisation.

Eu égard à ce qui précède, la bibliothèque constitue le cadre de considération et de prédilection du bibliothécaire où se déroule la quasi- totalité de ses activités au quotidien. Considérée sous cet angle, la bibliothèque peut être définie comme un espace d'étude et de formation ouvert à toute personne qui souhaite approfondir ses connaissances.

La bibliothèque s'adresse donc notamment aux étudiants, chercheurs, autodidactes et hommes d'affaires, etc.

La bibliothécaire Jacqueline KALUMBA au travers de son article intitulé « la bibliothèque nationale du Congo au Katanga et la bibliothèque du musée national de Lubumbashi », la définit comme une collection organisée de livres, des périodiques, d'articles et d'autres documents audio visuels ou graphiques qui dispose d'un personnel spécialisé Jouant l'intermédiaire entre les usagers et les documents pour des fins d'information, d'éducation et de recherche.

Cependant, malgré leur variété, les bibliothèques sont catégorisées. Ainsi, nous distinguons

Typologies des bibliothèques

5.1. La bibliothèque enfantine (ou la jeunesse)

Cette catégorie a comme caractéristique: donner le goût de lecture aux enfants ou à la jeunesse en générale.

Nul n'ignore que la lecture permet à l'enfant de s'informer, de se documenter et de se distraire,

fatales et hautement compromettantes pour une profession qui se veut essentiellement savante, noble et toujours orientée vers l'excellence.

Tout compte fait, l'infirmier et le médecin étant étudiant à vie et le livre ainsi que d'autres supports dérivés étant des seuls moyens par les quels la formation et l'éducation permanente est possible; l'on ne saura trouver d'excuse face aux défis d'un monde moderne. De ce qui précède, sommes-nous en droit de conclure que:

- Le livre et la bibliothèque (comme biens culturels) font, partis du patrimoine culture), de l'humanité ;
- La bibliothèque de l'hôpital est un Impératif actuel, un droit pour les UnS et un devoir pour les autres.

5.2. La bibliothèque de lecture publique

Ce projet de « lecture publique pour tous remonte à l'accord de Coopération culturelle et technique franco-Zaïrois du 17 juillet 1963. C'est au mois de mai 1985 que le ministère zaïrois de la culture et des arts et du tourisme, formule auprès du ministère français des relations extérieures la demande de voir s'implanter à Kinshasa un réseau de lecture publique.

Le projet a pour objectif de développer le gout de la lecture et de faciliter l'accès aux livres.

Le souci ici, est d'aller vers les lecteurs et non l'Inverse. Elle a une autre mission à savoir celle de rapprocher le livre du lecteur potentiel dans une capitale où le centre ville, paradoxalement excentré, concentre quelques bibliothèques organisées.

C'est pourquoi, au cours des années 1987 et 1990,

des budgets avaient été alloués pour le financement de ce projet: 1.000.000 de francs français d'abord et 800.000 francs français ensuite.

5.4. Les bibliothèques des hôpitaux

Devant le développement effréné de la technologie et l'arrivée de (internet, un constat malheureux s'est fait jour à savoir: nos médecins, nos pharmaciens ainsi que leurs auxiliaires ne lisent pas assez. C'est pourquoi, pour parer à cette insuffisance, il était important et Impérieux de doter les hôpitaux d'un réseau local des bibliothèques médicales en vue d'irriguer le corps médical d'un flux d'informations.

Car, ce Corps doit être épargné de la routine, de la gangrène, de la médiocrité, de la sous-information et des toutes bêtisassions

Le meilleur moyen pour faire de l'enfant un autodidacte, c'est de lui transmettre assez tôt l'amour du livre et de la bibliothèque : aimer le livre, le palper, le feuilleter avec respect pour plus tard, pouvoir le lire.

- Lire : c'est nourrir l'esprit, c'est meubler ses connaissances. C'est un moyen d'épanouissement de la personne.
- Lire c'est une forme de loisir qui apporte à la personne l'ouverture de ses horizons et une auto satisfaction gratuite.

5.5. La bibliothèque nationale

Une bibliothèque nationale de conservation de fonds anciens a pour vocation de gérer les productions.

« Malheureusement les pillages de 1991 a contraint le projet à cesser d'exercer ses activités car les

donateurs ont fini par retirer leur apport matériel, financier et humain ».

CONCLUSION GENERALE

A travers cette étude intitulée « les ABC du bibliothécaire » (essai d'analyse et d'herméneutique du non dit du dit », l'auteur s'efforce :

Primo, à faire un diagnostic au tour des trois concepts à savoir :

- « Bibliothécaire », « bibliothèque » et « bibliothéconomie » tel que compris par le commun de mortel.

Secundo, relève au terme de son autopsie que le vocable « bibliothécaire » revêt un caractère multidimensionnel ou hybride I selon qu'il signifie soit :

- statut professionnel
- fonction ou grade
- emploi (carrière), filière (métier) ; poste.

De ce qui précède, nous avons montré tout au long de notre étude que l'enseignant et le non enseignant sont appelés à cohabiter, car, c'est le bibliothécaire qui oriente et qui choisi le bon met à savoir à l'enseignant dans le cadre des enseignements à dispenser l'élaboration de son syllabus ; en tenant compte de la modernité dans le domaine des publications récentes.

Enfin, au niveau de la ville de Kinshasa, une étude menée nous révèle que du point de vue de leur typologie, la ville de

Kinshasa compte 17 au total mais reparties en 3 catégories, à savoir :

1. les bibliothèques universitaires et des Instituts Supérieurs officiels. Exemple : Bibliothèque de l'UNIKIN et de l'ISC - KIN ;
2. les bibliothèques universitaires et des instituts supérieurs privés ; exemple : Bibliothèque de l'ISIPA et de l'UPC ;
3. les bibliothèques inter – universitaires ; exemple : Bibliothèque de CEDERSUK et de IFAD.

* LES ABC DU BIBLIOTHECAIRE « Essai d'analyse et d'herméneutique du non dit du dit»

Received 28 September 2022; Accepted 29 June 2023

Available online 2 July 2023